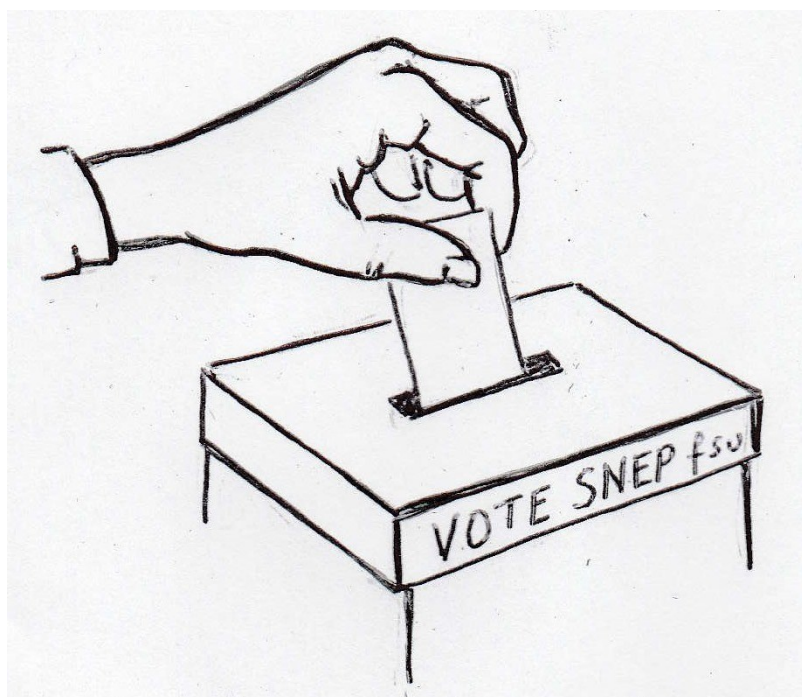




Bulletin SPECIAL ELECTIONS INTERNES du SNEP-FSU



Le 2 décembre :
toutes et tous
mobilisé·es
contre
l'austérité,
pour nos
salaires
et pensions

Congrès SNEP-FSU du Loiret

LUNDI 8 DECEMBRE de 13h30 à 17h.

à la FSU Loiret, 10 rue Molière, Orléans

Venez échanger, proposer, construire ensemble

Edito

Karine Bellesoeur
Secrétaire
départementale

**Congrès du
SNEP-FSU
Participez
et votez**

En mars 2026 aura lieu le congrès national du SNEP-FSU. Comme avant chaque congrès, les bureaux du SNEP-FSU se renouvellent à tous les niveaux : départemental, académique et national.

Ce bulletin contient donc le matériel de vote et la liste des collègues qui acceptent de donner de leur temps pour faire vivre le SNEP FSU départemental en participant au bureau du SNEP-FSU Loiret.

C'est aussi l'occasion de remercier celles et ceux qui ont contribué à faire vivre le bureau départemental pendant ces quatre dernières années et d'accueillir les nouveaux membres qui souhaitent s'intéresser de plus près à ce que fait l'EPS, sport scolaire et sport dans notre département.

Dans le Loiret, même si le nombre de collègues syndiqués au SNEP est stable depuis 2021 (autour de 75, mais ce qui n'est pas suffisant) ainsi que le nombre de militants, il nous semble indispensable de développer l'outil syndical.

Dans cette période où des changements profonds inquiétants sont enclenchés au plan général (retraites, protection sociale, fonction publique, salaires et pensions, ...), à l'Education nationale et aux sports ainsi que dans notre discipline (programmes, grilles horaires en LP...), il est plus que jamais nécessaire pour la profession d'avoir un espace dans lequel les collègues puissent débattre des problématiques de terrain, définir des revendications, les faire partager par le plus grand nombre et enclencher des mobilisations lorsque nécessaire.

Les membres, anciens et nouveaux, du bureau SNEP-FSU 45 vous présentent dans ce bulletin le rapport d'activité 2020-2024, le texte d'orientation ainsi que le bilan financier de notre section départementale du Loiret.

Nous vous invitons également à participer au congrès départemental le lundi 8 décembre (convocation dans ce bulletin) et au congrès académique le jeudi 5 février à Blois. (demander la convocation auprès du SNEP départemental : s2-45@snepfusu.net).

De façon plus globale, en ces temps où l'individualisation, les privatisations, la mise en concurrence et l'accumulation des richesses par quelques-uns sont les fondements des politiques majoritaires dans notre pays et en Europe, nous continuons de penser qu'un grand projet alternatif, indispensable, et pourtant crédible, notamment sur le plan financier (plusieurs centaines de milliards d'euros sont toujours accumulés par les quelques plus riches) est plus que jamais d'actualité.

Pour cela, l'action collective reste indispensable : d'où l'appel à la grève de la FSU, la CGT et Solidaires, le 2 décembre, contre l'austérité, pour nos salaires et pensions, pour d'autres choix budgétaires.

Votre présence au congrès départemental le 8 décembre sera précieuse afin d'analyser le contexte général et plus particulièrement la situation faite à l'EPS, au sport scolaire, à l'école, au sport, à la fonction publique et à la protection sociale.

Le 2 décembre, toutes et tous mobilisé-es contre l'austérité et pour nos salaires

La mobilisation depuis le mois de septembre a permis d'obtenir l'abandon du vol de 2 jours fériés et le décalage de la réforme des retraites, première brèche en vue de son abrogation. Le Premier ministre a aussi été contraint de s'engager à ne pas utiliser le 49-3.

Cependant, le débat parlementaire montre que sans la mobilisation du monde du travail les budgets de l'Etat et de la Sécu auraient des conséquences catastrophiques pour les travailleurs et les travailleuses, pour nos services publics et pour l'avenir de notre pays.

Les quelques avancées obtenues dans le débat à l'Assemblée Nationale risquent bien d'être remises en cause par le Sénat. En effet la commission des Affaires sociales du Sénat examinant le PLFSS a ainsi proposé, par exemple, de revenir sur la suspension de la réforme des retraites et de geler certaines prestations sociales en 2026 (allocations, retraites, etc.)

Rien n'est encore joué, car le débat budgétaire durera jusqu'à mi-décembre. C'est le moment d'amplifier nos mobilisations pour mettre la pression pour obtenir la justice sociale, fiscale et environnementale.

C'est pourquoi la FSU, la CGT, Solidaires appellent à une journée d'action, notamment par la grève, le mardi 2 décembre.



Rapport d'activité du SNEP-FSU 45

Durant 4 ans, des membres du bureau départemental du SNEP ont siégé dans les instances institutionnelles (commissions paritaires, commission de réforme, CD UNSS...) où les élu.es du SNEP-FSU sont présent.es soit au titre du SNEP, soit au titre de la FSU. Des militant.es du SNEP Loiret ont été aussi associé.es aux audiences auprès du DASEN, du Rectorat et du Conseil Départemental organisées soit par la section académique, soit par la FSU-45.

Nous sommes intervenus auprès des députés et sénateurs du Loiret (hors RN) sur la situation de l'EPS et du sport scolaire et auprès du Conseil Départemental sur l'accès aux piscines.

Fonctionnement du bureau départemental : on doit mieux faire !

Depuis 2020, le bureau s'est peu réuni, son activité a ralenti. L'après COVID a mis en grande difficulté la capacité de la section départementale à travailler les dossiers collectivement.

Toutefois, et malgré ce contexte difficile, la section départementale a tenté de jouer son rôle de relais d'informations auprès des responsables du bureau académique, national, et de dynamisation des collègues dans les établissements scolaires.

Le manque de militant.e-s et d'informations de la part des collègues en établissement nous a mis parfois en difficulté pour intervenir sur les questions de « carte scolaire », et donc sur les moyens de l'EPS et du sport scolaire dans les collèges, lycées et LP.

Le souci de la relation avec les collègues

Chaque année nous avons fait remplir une enquête lors de l'AG UNSS de rentrée, qui nous a permis de mieux connaître la situation du département.

Concernant les installations sportives, grâce à l'enquête initiée par l'académie ainsi que le GYMNASCORE initié par le national, nous avons un meilleur aperçu de la situation et nous avons un point d'appui pour intervenir auprès des services du Département et de la Région. Cependant, les rendez-vous annuels qui avaient été institués avec les services du Conseil Départemental (C.D) ont disparus. Et les récents problèmes liés aux accès aux piscines et à l'utilisation des transports urbains nous montrent qu'il va falloir enclencher des batailles car le C.D ne semble pas prêt à nous recevoir ni à nous convier à des réunions de travail sur ces thématiques.

Nous avons mis en place des stages, notamment à caractère pédagogique (stage Hand à 4 et Danse), mais aussi un stage « éclairer le métier » de 2 jours, animé par Samy Hamrouni du bureau National. Ces stages sont un moment privilégié de rencontre avec les collègues et de travail collectif.

La rencontre avec les professeurs stagiaires est aussi une action importante que nous maintenons.

Le travail d'aide aux collègues dans leurs vœux de mutations est un temps important de l'activité syndicale : stage mutations inter spécial stagiaires et stage mutation intra ouvert à tous.

Agir dans et avec le SNEP Académique, National et la FSU

Des militant.es ont assuré la représentation du SNEP-FSU Loiret aux conseils nationaux et aux réunions du bureau académique du SNEP-FSU Orléans-Tours et du conseil délibératif départemental FSU. Le BD SNEP-FSU 45 participe régulièrement à des commissions nationales (syndicalisation, corpo...).

Pendant ces 4 ans et chaque fois que nécessaire, le SNEP-FSU Loiret a appelé la profession à se mobiliser, notamment par des SNEP Infos 45 adressés aux syndiqué.e-s. Cela a été le cas en particulier pour lutter contre un recrutement encore insuffisant aux concours en EPS, pour une revalorisation des carrières, pour les contenus de l'EPS ainsi que pour les actions plus générales (éducation, salaires et pensions, protection sociale, réformes des retraites, ...) avec la section départementale FSU.

Nous avons participé aux campagnes nationales du SNEP-FSU pour la défense de l'EPS : courriers et dépliants envoyés aux députés et sénateurs, réalisation d'une vidéo du 45 lors de l'opération « flamme de l'EPS », campagne gymnascore, ...

Une présence quasi permanente a été assurée lors des manifestations, grèves ou rassemblements. On peut regretter qu'à ces occasions la visibilité du SNEP-FSU (drapeaux, badges, autocollants) ne soit pas plus importante. Mais nous devons nous interroger au congrès sur le fait que la mobilisation de notre profession n'a pas été assez souvent à la hauteur des exigences de la situation.

Ne nous le cachons pas, nous avons eu des difficultés pour une animation de la vie syndicale au niveau souhaité. C'est bien pourquoi notre congrès départemental devra se pencher sur ces difficultés et réfléchir aux moyens de dynamiser cette activité syndicale du SNEP-FSU dans notre département.



Texte d'orientation du SNEP-FSU 45

Le bureau départemental du Loiret s'efforcera de développer son activité avec les principes suivants :

Défendre les personnels

Le syndicalisme, c'est d'abord la défense des droits des personnels (emplois du temps, indemnités, conditions de travail, salaires, carrières, mutations, précarité, etc.). Face aux pressions de l'administration et à une gestion managériale de plus en plus pesante, nous continuerons de défendre les collègues en difficulté, en lien avec les commissaires paritaires académiques et nationaux.

Défendre les conditions de travail

Installations sportives, respect des horaires d'EPS, du forfait AS, charge de travail, sécurité au travail, etc... autant de sujets sur lesquels nous devons être réactifs au regard des sollicitations des collègues.

Développer un syndicalisme de propositions

Notre conception n'est pas celle d'un syndicalisme du refus, du rejet systématique mais bien d'un syndicalisme qui propose des alternatives, dans l'intérêt conjoint de la profession, des jeunes et du service public. Sur chaque sujet nous donnerons notre avis, nos propositions et agirons pour les faire prendre en compte, avec l'appui de la profession, que nous aurons informée et mobilisée.

Informier la profession

En lien avec l'information syndicale académique et nationale, nous le ferons notamment sur ce qui concerne :

- Les questions de carte scolaire (créations, suppressions de postes, postes à cheval),
- Les questions de sport scolaire
- Les différentes mobilisations syndicales et intersyndicales

Améliorer la rencontre avec les collègues

Le bureau départemental doit être le plus en phase possible avec les collègues. Sur toute question importante nous prendrons l'avis de la profession et construirons avec elle les positionnements syndicaux. En lien avec le SNEP académique, le SNEP 45 poursuivra sa politique de stages, aussi bien sur les questions corporatives (mutation, TZR, précarité,...) que sur les questions pédagogiques (stages de contenus disciplinaires, stages programmes - évaluation, ...)

Mobiliser la profession chaque fois que cela nous apparaît indispensable

Lorsque la création d'un rapport de force est indispensable pour faire évoluer un projet, s'opposer à une réforme contestée, faire prendre en compte les demandes des enseignants d'EPS à l'éducation, l'enseignement agricole et l'enseignement supérieur ou les professeurs de sport au ministère chargé des sports, nous tenterons de construire des mobilisations.

Les mobilisations peuvent prendre des formes variées en fonction de la gravité du sujet. Elles peuvent être le fait du SNEP-FSU seul ou chaque fois que possible et nécessaire, être cons-

truites avec nos alliés, la FSU bien sûr et en priorité, mais aussi d'autres organisations syndicales.

Travailler avec et dans le SNEP et la FSU

Le bureau départemental participera à l'activité de la section départementale de notre fédération, la FSU.

Le SNEP-FSU 45 prendra toute sa part dans l'activité syndicale de la section académique.

Liste présentée par le bureau SNEP 45

Conduite par Karine BELLESOEUR

AZNID Karim

Collège Guillaume - LORRIS

BELLESOEUR Karine

Lycée Pothier - Orléans

BOULANGER Alexandre

Collège du Grand Clos - Montargis

CHABROL Serge

Retraité, Chalette, Ex-secrétaire général du SNEP-FSU

DE BOYSSON Thomas

Collège Prévert - Orléans

DECHAUD Philippe

Lycée Benjamin Franklin - Orléans

DEVIN Ludovic

Collège Montesquieu - Orléans

HENNET Benoit

Lycée J. Lurçat - Fleury les Aubrais

MOUGIN Cécile

Lycée J. ZAY - Orléans

NANCY Clotilde

Lycée F. Villon - Beaugency

OTERO Esméralda

Collège - Malesherbes

PERALTA Simon

Lycée F. Villon - Beaugency

VEYRET Lucie

Lycée Brzeska - Saint Jean de Braye

Merci pour leur engagement aux collègues, maintenant retraités, qui ont milité pendant des années au bureau du Loiret et qui ne se représentent pas :

Marie Jeanne Boucher, Philippe Langer et Jean Maillet

Merci aussi à Jonathan Lefevre qui quitte le BD pour d'autres militantismes.

Rapport financier du SNEP-FSU 45

SNEP SD45	2024/25	2023/24	2022/23	2021/22	2020/21
Total recettes (cotisations reçues)	15563,4	14494,25	13749,47	14602,18	15442,59
Partis académiques	2250	2370	2220	690	2580
Partis nationales	11687,64	11287,74	11032,6	10704,4	11687,64
Total Cotisations reversées (part acad. et nationale)	13937,64	13657,74	13252,6	11394,4	14267,64
Frais de déplacement	510,34	200,67	153	158,91	0
Frais de réception, repas	20	0	0	0	27,18
Congrès					
Dons à la FSU 45	0	0	500	0	20
Frais de papeterie, timbres, documentation	382,36	0	45	423,08	375,15
Participation local FSU 45	1009	270	186	226,14	521
Total dépenses	15859,34	14128,41	14136,6	12202,53	15210,97
Résultat exercice	-295,94	365,84	-387,13	2399,65	231,62
solde du compte	7680,44	7976,38	7610,54	7997,67	5598,02

Le mot du trésorier, Benoit HENNET

Ce bilan financier relate l'activité syndicale sur les cinq dernières années. Si les recettes sont restées relativement **stables**, on observe un creux dans les années 2021/22 et 2022/23.

Chaque cotisation est redistribuée ainsi : 75% au SNEP national et 14.5% au SNEP régional. Le SNEP 45 dispose donc des 10% restants pour son fonctionnement.

Le SNEP utilise les locaux et le matériel de la FSU qui organise manifestations, réunions intersyndicales, audiences, ... La participation aux frais de fonctionnement de la FSU est passée de 5% à 7% (la FSU étant en difficulté financière) ce qui impacte notre budget. L'envoi de bulletins et la prise en charge des frais des militants sont les autres sources de dépenses.

L'année écoulée 2024/25 a été plutôt fructueuse sans doute grâce aux **stages pédagogiques** proposés en plus des stages habituels

(mutations, corpo, ...). Le SNEP se doit de compenser le manque de formation proposées. Il y a une vraie demande de la profession.

Notre département compte **75 syndiqués** sur l'ensemble des professeurs d'EPS du Loiret (actifs et retraités). **Chacun peut inciter un ou deux autres collègues à rejoindre le SNEP et surtout à participer aux débats et aux orientations à prendre.** Nous avons le souci permanent de **poursuivre le lien avec les collègues** car l'adhésion est le premier soutien au syndicalisme.

Il faut toujours garder à l'esprit que derrière chaque réforme, il y a souvent une perte de moyens (pas forcément à court terme, ce qui sème le trouble dans l'esprit de la profession). **Nous devons donc rester unis et solidaires** pour faire avancer les dossiers (postes et moyens, mise en chantier d'installations dignes d'une EPS de qualité, meilleures réformes du collège, du lycée...).

La résistance et l'espoir d'améliorer nos conditions de travail passent nécessairement par une adhésion toujours plus forte et fidèle au SNEP-FSU

Participez aux débats et au vote

Qui peut voter ?

Toutes et tous les syndiqué-e-s à jour de leur cotisation le jour du dépouillement qui aura le **jeudi 5 février 2026 à 9h** lors du congrès académique (juste avant le début des travaux de celui-ci),

[Vous pouvez joindre votre (vos) chèque(s) de syndicalisation dans l'enveloppe blanche de vote]

Matériel pour le vote

Le bulletin national « spécial congrès » arrivera fin novembre et contiendra les textes nationaux (rapports d'activité et financiers nationaux, modifications statutaires, textes d'orientation et listes pour le Conseil national).

Le bulletin académique de nov. contiendra les textes et la liste pour le niveau académique.

Ce bulletin départemental contient : les textes et la liste pour le bureau dép. et le bulletin de vote ainsi que les 2 enveloppes pour voter.

Comment voter ?

Le bulletin porte sur les trois votes (national, académique et départemental). Une fois rempli ce bulletin doit être glissé dans l'enveloppe vierge, elle-même glissée dans l'enveloppe de vote. Celle-ci doit, au dos, porter vos nom et prénom, votre établissement et être signée.

Vous devez envoyer votre vote chez BELLESOEUR Karine, 191 route nationale 45140 Ingré. Vous pouvez aussi donner mandat à un-e militant-e qui déposera votre vote lors du dépouillement.

Votre vote doit être arrivé au plus tard le 4 février 2026 (Attention aux délais postaux !)

Où et quand débattre ?

Le congrès départemental aura lieu le Lundi 8 décembre de 13h30 à 17h au local de la FSU, 10 rue Molière, Orléans (possibilité de participer en visio-conférence).

Le congrès académique aura lieu le jeudi 5 février 2026 à Blois.



Le lundi 17 Novembre 2025

Académie d'Orléans Tours

Secrétaire Départementale : **Karine BELLESOEUR**

Convocation à M.....

Chèr.e collègue,

Tu es convoqué.e au :

CONGRES DEPARTEMENTAL DU SNEP FSU LOIRET
Le Lundi 8 Décembre 2025

Il se tiendra au local de la FSU, 8 rue Molière à Orléans.
Début des travaux 13h30, fin des travaux vers 17h.

Ouvert à tous les enseignant.es syndiqué.es du département.

Ordre du jour :

- Débattre des objectifs du bureau départemental
- Préparer les élections internes
- Amender les réflexions du bureau académique sur les thématiques nationales
- Débattre des propositions du bureau National en vue du congrès national

Cette convocation te permettra d'obtenir une autorisation d'absence auprès de ta ou ton chef-fe d'établissement en application de l'article 13 du décret n°82 447 du 28 Mai 1982 modifié.

Comptant sur ta présence, n'hésite pas à me prévenir en cas de difficultés.

Bien cordialement.
Karine BELLESOEUR

Karine BELLESOEUR, 191 route nationale, 45140 Ingré

☎ 06 63 74 62 59 e-mail : s2-orleans@snepfsu.net